

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE

Séance du 17 juin 2022

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 45

Délibération n° 2022-214

Objet de la délibération : Délibération autorisant la signature de l'Avenant n°1 de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH- RU) du centre-ville de Saint Maximin

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept juin, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 10 juin 2022.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, LAYOLO Cécile, MONDANI Denis, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe

Absents excusés :

- **dont représentés :** GIULIANO Jérémy donne procuration à VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, BONNET Jean-Luc donne procuration à AUDIBERT Eric, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud donne procuration à BOURLIN Sébastien, RULLAN Nicole donne procuration à BREMOND Didier, DECANIS Alain donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, SIMONETTI Pascal donne procuration à PORZIO Claude, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, GUIOL André donne procuration à AUDIBERT Eric, LANFRANCHI Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, NEDJAR Laurent donne procuration à DELZERS Catherine, PIANELLI Serge donne procuration à VALLOT Philippe

Absents : CONSTANS Jean-Michel, BETRANCOURT Claude, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANGE-RINAUDO Corinne, LE METER Sophie, SALOMON Nathalie

Secrétaire de Séance : Monsieur Patrice TONARELLI

Monsieur Jean-Pierre VERAN expose :

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2019-498 du 22 mai 2019 qui a instauré un pouvoir d'expérimentation au profit du conseil d'administration de l'ANAH ;

VU la délibération n° 2018-244 du Conseil de la communauté d'Agglomération du 24 septembre 2018 approuvant la convention d'Opération Programmée d'amélioration de l'habitat et renouvellement Urbain (OPAH- RU) du centre-ville de Saint Maximin pour la période 2018-2023 ;

VU la délibération n° 2020-25 du 17 juin 2020 relative au cadre d'expérimentation en faveur de la redynamisation des centres villes adoptée par le Conseil d'administration de l'ANAH qui propose la mise en place de deux nouveaux régimes d'aides ;

CONSIDERANT que ces nouveaux régimes d'aides ont été mis en place à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2023 ;

CONSIDERANT qu'ils visent à améliorer qualitativement des immeubles situés en cœur de ville en partenariat avec les collectivités territoriales sur ces deux axes :

- la rénovation de façades,
- la transformation d'un local à usage autre que d'habitation en local à usage collectif en copropriété

CONSIDERANT que dans le cadre de la mise en œuvre de son OPAH RU la Commune de Saint-Maximin la Sainte-Baume souhaite faire bénéficier les propriétaires du centre ancien de ces nouvelles mesures et que la signature d'un avenant à la convention d'OPAH RU initiale est nécessaire ;

CONSIDERANT que cet avenant :

- Définit les modalités de mise en œuvre des aides à la rénovation de façades sur des axes ciblés d'une part, et sur la transformation de locaux non affectés à de l'habitation en locaux à usage collectif d'autre part,
- Confirme les besoins identifiés ci avant lors des études pré opérationnelles sur ces deux thèmes,
- Actualise la faisabilité des montages opérationnels ainsi que le dispositif d'aides de la convention concernant ces deux cibles

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH- RU) du centre-ville de Saint Maximin, à intervenir sur la période 2018-2023 entre la commune, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, la Communauté d'Agglomération Provence VERTE et la Région Provence Alpes Côtes d'Azur, jointe en annexe ;**
- **Et d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 17 juin 2022

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le*



Le Président,

Didier BREMOND